

UN ENGAGEMENT  
NATIONAL  
POUR  
LA PRÉVENTION DE  
LA POLLUTION

NOVEMBRE 1993

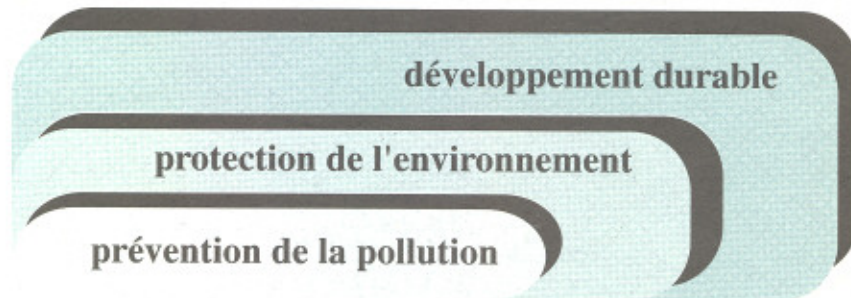
CCME

Canadian Council of Ministers  
of the Environment    Le Conseil canadien  
des ministres de l'environnement

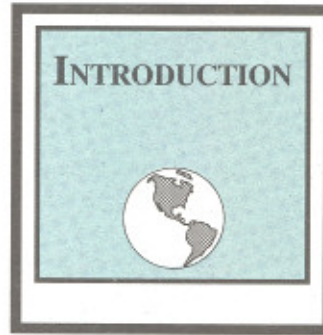


**L**e Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a confirmé que les initiatives visant à **minimiser ou éviter la création de polluants et de déchets** peuvent se révéler plus efficaces en matière de protection de l'environnement que celles destinées à traiter ces contaminants ou à les nettoyer après coup. Cette approche, qualifiée de *prévention de la pollution*, est nécessaire pour assurer la sécurité et la salubrité de l'environnement ainsi que la solidité et la prospérité de l'économie. Elle est un élément clé de la protection de l'environnement et du développement durable.

## LA PLACE DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

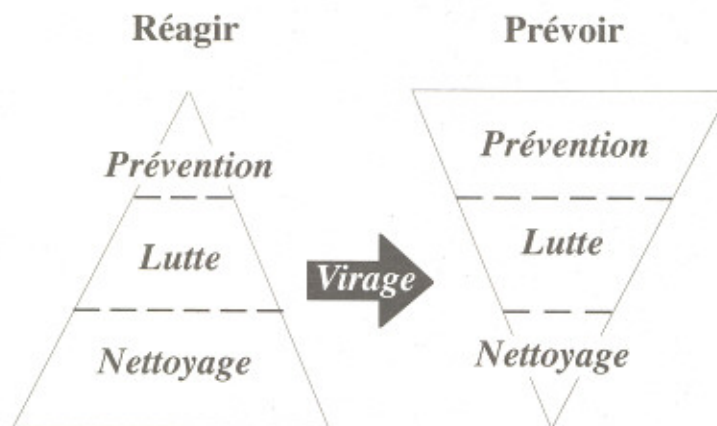


La prévention de la pollution **n'est pas une idée nouvelle**, mais il est nécessaire désormais de mettre l'accent sur la **prévision et la prévention** de la pollution au lieu de se contenter de réagir après coup. La prévention de la pollution n'est pas un processus unique. Elle fait partie d'une approche de gestion de la pollution qui comprend la prévention, la lutte et le nettoyage.



**T**ous les Canadiens sont responsables de la salubrité de l'environnement ; toutefois, les **gouvernements peuvent assurer un leadership et un soutien en élaborant une politique publique et en mettant en oeuvre des programmes visant à prévoir et à prévenir la pollution**. Par conséquent, le *Conseil canadien des ministres de l'environnement* a préparé ce protocole d'engagement comme **cadre** afin d'aider chaque palier d'autorité à promouvoir la prévention de la pollution.

## IL FAUT CHANGER L'ORIENTATION



Il est important d'attirer l'attention **maintenant** sur la prévention de la pollution afin de supprimer les causes des problèmes environnementaux actuels et d'éviter la création de futurs problèmes. Certaines substances, que l'on croyait autrefois comme essentiellement bénéfiques, comme les CFC, sont maintenant connues pour avoir certaines caractéristiques qui ont un impact profondément négatif sur les écosystèmes. L'appauvrissement de l'ozone dû aux CFC est un exemple de l'urgence impérieuse de la prévention de la pollution. Comme d'autres menaces environnementales planétaires, la question de la couche d'ozone est complexe, subtile et éventuellement très dommageable pour la santé humaine, l'environnement et l'économie.



**I**l va de soi que les Canadiens se préoccupent de plus en plus des coûts humains et financiers d'un milieu pollué, notamment des exigences concernant le nettoyage, la lutte et la mise à exécution ainsi que de l'impact sur notre compétitivité économique sur les plans national et international.

La prévention de la pollution est particulièrement bénéfique, car elle:

- minimise ou évite la création de nouveaux polluants combinés;
- évite le transfert de polluants d'un milieu à un autre;
- accélère la réduction ou l'élimination des polluants;
- minimise les risques pour la santé;
- favorise le développement de technologies de réduction à la source;
- utilise l'énergie, les matières et les ressources avec une meilleure efficacité;
- minimise la nécessité d'une mise en application coûteuse;
- limite la responsabilité future avec une plus grande certitude;
- évite les opérations coûteuses de nettoyage dans l'avenir; et
- favorise une économie plus compétitive.

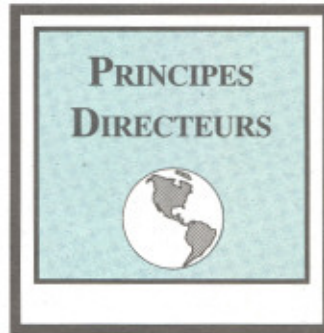
## LE CONCEPT DE LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

On s'accorde à dire que le *principe fondamental* de la **prévention de la pollution** consiste en:

*“L'utilisation de procédés, de pratiques, de matières et d'énergie visant à éviter ou à minimiser la création de polluants et de déchets.”*

Certaines instances peuvent souhaiter renforcer, raffiner ou modifier ce *principe* selon leurs propres besoins. Voici certaines propositions qui ont été formulées:

- définir le recyclage dans le contexte de la prévention de la pollution;
- mettre au premier plan la réduction et l'élimination de *l'emploi* des produits chimiques toxiques; et
- intégrer une notion de priorité comme “à la source” ou “au premier stade de la conception”.



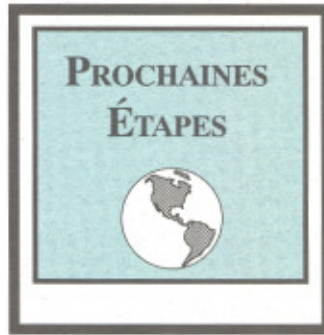
**L**e Conseil canadien des ministres de l'Environnement a élaboré les principes suivants sur lesquels reposera la prévention de la pollution.

- **Tous les Canadiens assument à titre privé et collectivement la responsabilité de la qualité de l'environnement et devraient participer aux activités de prévention de la pollution dans la mesure de leurs possibilités.**
- **Toutes les instances devraient coopérer pour harmoniser leurs approches individuelles en matière de prévention.**
- **Une action volontaire, une réglementation et des instruments économiques ont tous des rôles souvent complémentaires à jouer dans la prévention de la pollution.** Il y aurait lieu de considérer toutes les approches en matière de prévention, dans le but de retenir la plus efficace ou de choisir une combinaison de plusieurs d'entre elles. Les mesures volontaires seront favorisées.
- **La prévention devrait être considérée au premier stade** de l'élaboration de concepts, de plans, de politiques, de produits, de projets ou de processus.
- **La planification de la prévention de la pollution devrait être un processus continu,** intégrant des possibilités d'améliorations sur une base permanente, telles que de nouveaux développements scientifiques et technologiques.
- **La prévention devrait s'appliquer au cycle complet** d'un produit, depuis l'extraction de la ressource à l'élimination finale (stratégie intégrale).
- **Il faudrait veiller à s'assurer que les prix** reflètent mieux les *coûts totaux* de la pollution, afin de comprendre les *avantages réels* de la **prévention.**
- **Il faudrait tirer pleinement parti** de la prévention de la pollution afin d'assurer une meilleure compétitivité à l'échelle nationale et internationale.



**T**ous les gouvernements membres du CCME s'engagent à promouvoir la prévention de la pollution. Voici quelques moyens permettant d'atteindre cet objectif.

- Faire preuve de **leadership** en créant un climat qui favorise la prévention de la pollution et développer des cultures qui encouragent et récompensent la prévention.
- Donner l'exemple en assurant une bonne **gérance**, c'est-à-dire en veillant à garder sa "maison en ordre".
- Établir des **partenariats** pour renforcer la capacité d'atteindre les objectifs de la prévention de la pollution et pour partager les avantages et les risques nécessaires à l'amélioration des pratiques gouvernementales, commerciales et industrielles.
- **Fournir les informations** dont les citoyens ont besoin pour pouvoir prendre des décisions judicieuses.
- **Influer le marché** par le biais d'instruments économiques qui offrent aux gens des incitants pour une prise de décisions visant à promouvoir la prévention de la pollution.
- Réorienter une plus grande part de la **recherche, de la science et de la technologie** vers la prévention de la pollution.
- Intégrer dans la mesure du possible à la **législation aux règlements**, des principes novateurs de prévention de la pollution pour favoriser les partenariats, créer des règles du jeu équitables, stimuler la compétitivité, encourager les changements de comportement et garantir la protection de l'environnement.



**L**es gouvernements membres du CCME conviennent d'envisager les mesures suivantes pour promouvoir la prévention de la pollution.

- Faire de la prévention de la pollution une **priorité**.
- Élaborer et mettre en oeuvre **des plans d'action** pour la prévention de la pollution par les gouvernements et encourager l'établissement de plans d'action par d'autres secteurs.
- **Réviser la législation**, les règlements et la politique selon les besoins, et **harmoniser les approches** en matière de prévention de la pollution.
- Expérimenter et mettre en oeuvre des **instruments économiques** qui contribueront à atteindre les objectifs de la prévention de la pollution.
- **Éduquer** le public au sujet de la prévention de la pollution et **former** des groupes concernant les aspects techniques de la prévention de la pollution.
- Reconnaître et promouvoir des initiatives **fructueuses** de prévention de la pollution.
- Mettre au point **des outils pratiques**, tels que des directives et des codes de pratique, pour permettre aux gens d'entreprendre des mesures de prévention de la pollution à un niveau opérationnel.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) est la principale tribune intergouvernementale au Canada qui permet la discussion et la mise en oeuvre d'initiatives conjointes sur des questions environnementales d'envergure nationale, internationale et mondiale. Au moins deux fois par an, les ministres de l'environnement des dix provinces, du gouvernement fédérale et des deux territoires se réunissent pour discuter de problèmes environnementaux, échanger des renseignements, prendre des décisions et élaborer des lignes directrices pour les projets qui doivent être exécutés sous les auspices du CCME.

Entre les réunions du Conseil, les affaires de celui-ci sont gérées par un Comité des sous-ministres et un Secrétariat à plein temps établi à Winnipeg, au Manitoba, qui est chargé de fournir au Conseil et à ses divers comités un appui administratif et technique, ainsi que des services de soutien pour l'élaboration des politiques. Deux comités directeurs intergouvernementaux permanents conseillent le Comité des sous-ministres et coordonnent certains projets confiés à des groupes de travail intergouvernementaux.

Les membres du Conseil occupent chacun à leur tour, pour un mandat d'un an, le poste de président et les autres postes officiels.

Pour recevoir un exemplaire de ce document, veuillez communiquer:

**Secrétariat du Conseil canadien des ministres de l'environnement**

326 Broadway, bureau 400  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0S5

Téléphone: 204-948-2090 Télécopieur: 204-948-2125

**CCME-EPC-75F**  
**ISBN 1-895925-24-X**

Conception, mise en page et production: *Lynn Hancock, Secrétariat du CCME*

This document is also published in English.

